



EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 23 avril 2014 à 20 heures

L'an deux mille quatorze, le mercredi 23 avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BEAUFILS, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme BLANCKAERT, Mme GOUGEON, M. CLAUIN, Mme TANNIOU, M. LANGLOIS, Mme BROCHARD, M. JOUVEAUX, Mme GIEHMANN, Mme TANFIN M. FORTUNE, M. GAWIN, Mme PRUDHOMME, M. BLANFUNAY, Mme DUPILLE, M. ELISA, M. QUILLET, Mme RIDOU, M. TARAVELLA, Mme BONNETTE, M. PILINSKI.

ABSENTS EXCUSES : M. CAILLIET (pouvoir à M. LANGLOIS), M. CAVE (pouvoir à Mme GOUGEON), M. LE BOT (pouvoir à Mme BLANCKAERT), Mme EMBAREK (pouvoir à M. BEAUFILS), M. BAUSMAYER (pouvoir à M. TARAVELLA).

ABSENTS : Mme SEGAREL GEER.

Madame Colette GOUGEON a été élue secrétaire de séance.

--*--

1) Indemnité pour le gardiennage de l'église communale

Chaque année, une indemnité de gardiennage de l'église est allouée à la Paroisse.

Pour mémoire, le montant de 2013 s'élevait à 474.22 euros. Il est maintenu pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, le montant de l'indemnité pour le gardiennage de l'église à 474,22 € pour l'année 2014

Adopté par 25 voix pour, 1 voix contre (Mme BONNETTE).

2) Affaires scolaires – Fixation de la somme forfaitaire pour les fournitures scolaires allouée à chaque élève

Vu le montant forfaitaire alloué pour l'achat de fournitures scolaires en 2013, soit 51 Euros par élève en primaire et 31 Euros par élève en maternelle, le Conseil Municipal est invité à fixer le montant pour l'année scolaire 2014/2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de maintenir le montant pour l'année 2014, soit :

. 51 Euros par élève en primaire,	
soit pour 336 élèves	17 136,00 Euros
. 31 Euros par élève en maternelle,	
soit pour 177 élèves	5 487,00 Euros
	22 623,00 Euros

3) Indemnité représentative de logement pour les instituteurs

Chaque année, une indemnité représentative de logement est versée aux instituteurs non logés, fixée par le Comité des Finances Locales de la Préfecture. Le montant de 2013 s'élevait à la somme de 211.77 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de donner un avis favorable à l'indemnité de base compensatrice de logement aux instituteurs non logés, d'un montant de 368.52 € par mois, à compter du 1er janvier 2014.

4) Vote des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'approuver à l'unanimité à l'état des subventions, pour l'année 2014, selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles	350,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	690,00
Anciens Combattants Prisonniers de Guerre	400,00
A.R.E.H.N. (Agence Régionale de l'Environnement de Hte Ndie)	160,00
Association des Amis des Monuments et Sites	60,00
Médaillés Militaires	92,00
P.E.E.P. (assoc. parents d'élèves)	8 010,00
Association des Petites Villes de France	323,00
Club du Troisième Age l'Automne	2 000,00
Comité d'Oeuvres Sociales du Personnel Communal	10 050,00
RASED	640,00
Prévention Routière	130,00
Comité des Fêtes	65 000,00
Croix Rouge Française	1 150,00
Ecole de Musique et de Danse	83 875,00
<i>Les Mosaïcales subv.exceptionnelle Chorale</i>	7 000,00
Fédération des Mutilés du Travail	160,00
Harmonie Municipale	5 000,00
Les Sterp's Circus	400,00
OGEC : Contrat Ass. Notre Dame de Joie	13 608,00
Société Colombophile "Union Gisors/Etrépagny"	700,00
Tosmo Bikes	3 800,00
Union Commerciale et Artisanale	10 000,00
Union Sportive d'Etrépagny	77 000,00
Boxe Thaïlandaise Nak Muay Thai	2 400,00
Association "Les Coccinelles"	5 000,00
Entente Gisorsienne	1 000,00
Echanges et partage	6 000,00
DB animations (location salle)	800,00
Festival du Vexin	1 500,00
Loisirs et Culture	450,00
Folk en Pagaille	4 300,00
TOTAL SUBVENTIONS	312 048,00
SUBVENTIONS A VENIR	14 550,00

5) Fixation du taux des différentes taxes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de maintenir pour le budget primitif 2014, les taux de 2013, à savoir :

Taxe d'habitation	→ 15,92 %
Taxe foncière bâti	→ 22,65 %
Taxe foncière non bâti	→ 33,72 %
CFE	→ 14,37 %

6) Adoption du budget primitif principal – Exercice 2014

Après lecture du rapport, et examen des documents budgétaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'ARRETER le budget principal primitif de l'exercice 2014, en dépenses et en recettes, comme suit :

I - RECETTES

1.1 Recettes d'investissement	3 694 943,00 €uros
1.2 Recettes de fonctionnement	3 873 431,00 €uros

II - DEPENSES

2.1 Dépenses d'investissement	3 694 943,00 €uros
2.2 Dépenses de fonctionnement	3 873 431,00 €uros

- et d'ADOPTER celui-ci chapitre par chapitre :

Section de fonctionnement en dépenses :

Chapitre 011 : 2 Abstentions (Mr PILINSKI, Mme BONNETTE), 24 Pour.

Chapitres 012, 66, 67, 042 : A l'unanimité.

Chapitre 65 : 2 contre (Mr PILINSKI, Mme BONNETTE), 24 Pour

Chapitre 022, 023 : 3 Abstentions (Mme RIDOU, Mr TARAVELLA, Mr BAUSMAYER), 23 Pour

Section de fonctionnement en recettes :

Chapitres 013, 70, 73, 74, 75, 76, 77 : A l'unanimité.

Section d'investissement en dépenses :

Chapitres 20 : 2 contre (PILINSKI, BONNETTE) 3 Abstentions (Mme RIDOU, Mr TARAVELLA, Mr BAUSMAYER), 21 Pour.

Chapitres 21, 23 : 5 Contre (PILINSKI, BONNETTE, RIDOU, TARAVELLA, BAUSMAYER), 21 Pour.

Chapitre 16 : A l'unanimité.

Chapitre 020 : 3 Contre (RIDOU, TARAVELLA, BAUSMAYER), 23 Pour.

Section d'investissement en recettes :

Chapitres 10, 1068, 040 : A l'unanimité.

Chapitre 16 : 5 Contre (PILINSKI, BONNETTE, RIDOU, TARAVELLA, BAUSMAYER), 21 Pour.

Chapitre 021 : 3 Contre (RIDOU, TARAVELLA, BAUSMAYER), 23 Pour.

7) Adoption du budget primitif Assainissement – Exercice 2014

Après lecture du rapport, et examen des documents budgétaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'ARRETER le budget principal annexe de l'assainissement l'exercice 2014, en dépenses et en recettes, comme suit :

I - RECETTES

1.1 Recettes d'investissement 478 204,00 Euros

1.2 Recettes de fonctionnement 388 229,00 Euros

II - DEPENSES

2.1 Dépenses d'investissement 478 204,00 Euros

2.2 Dépenses de fonctionnement 388 229,00 Euros

Et d'ADOPTER celui-ci chapitre par chapitre :

Section d'exploitation en dépenses :

Chapitres 011, 012, 66, 67, 022, 042 : adopté à l'unanimité.

Section d'exploitation en recettes :

Chapitres 70, 74 : adopté à l'unanimité

Section d'investissement en dépenses :

Chapitres 21, 23 : 3 Abstentions (Mme RIDOU, Mr TARAVELLA, Mr BAUSMAYER), 23 Pour.

Chapitres 16, 020: A l'unanimité.

Section d'investissement en recettes :

Chapitres 10, 106, A l'unanimité

Chapitre 040 : 3 Abstentions (RIDOU, TARAVELLA, BAUSMAYER), 23 Pour.

8) Questions diverses

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le présent extrait sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville, en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

